

De: Alexandra Martin newsletter@alexandramartin.fr
Objet: Newsletter de Alexandra Martin
Date: 26 septembre 2026 à 09:34
À: jean-claude.dupont30@orange.fr

AM

[Voir ceci dans votre navigateur.](#)



Députée des Alpes-Maritimes
Cannes, Mandelieu-La-Napoule, Vallauris, Théoule sur Mer

LA NEWSLETTER



Actualité parlementaire

Actualité en circonscription

Les actualités de la semaine

Lutte contre l'inceste : une victoire législative à l'Assemblée nationale, mon amendement adopté.

ART. 19

N° CS143

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 septembre 2026

APPORTER UNE RÉPONSE INTÉGRALE AU PHÉNOMÈNE DES VIOLENCES SEXUELLES
ET SEXISTES CONTRE LES FEMMES ET LES ENFANTS - (N° 3106)



AMENDEMENT

N° CS143

présenté par
Mme Martin (Alpes-Maritimes), Mme Bonnard, Mme Duby-Muller, Mme Sylvie Bonnet et
M. Dive

ARTICLE 19

À la fin de l'alinéa 18, supprimer le mot :

« majeur ».

Actualité : Assemblée Nationale

Lundi 21 septembre 2026, une étape cruciale a été franchie dans la lutte contre les violences sexuelles et sexistes. La commission spéciale de l'Assemblée nationale a adopté mon amendement visant à inclure explicitement les descendants mineurs dans la définition légale de l'inceste. La protection des enfants face aux violences intrafamiliales est un enjeu de société absolu. Les abus commis dans le ...

[Lire l'article](#)

Troubles psychiatriques graves : j'interpelle la ministre de la Santé sur la prise en charge des patients refusant les soins



Actualité : Questions

J'ai interpellé la Ministre de la santé sur les difficultés rencontrées par les familles de personnes souffrant de troubles psychiatriques graves, notamment de schizophrénie, lorsque celles-ci refusent les soins en raison d'une altération de leur capacité à reconnaître leur maladie et à en mesurer la nécessité. L'anosognosie peut en effet conduire certains patients à refuser tout

suivi ou traitement alors ...

Lire l'article

Tribune "Septembre en Or ne doit pas être qu'un symbole"

19 nice-matin
DIMANCHE 20 SEPTEMBRE 2026

Tribune libre

"SEPTEMBRE EN OR?" "ÇA PEUT NOUS APPORTER QUOI?" "DE L'ESPOIR!"

CANCERS PÉDIATRIQUES

« Septembre en Or » ne doit pas être qu'un symbole

ALEXANDRA MARTIN
Députée
Nouvelle
Énergie des
Alpes-Maritimes

EN SEPTEMBRE, la France se pare de core. « Septembre en Or » sensibilise aux cancers pédiatriques, soutient les familles et rappelle l'urgence de faire progresser la recherche.

Chaque année, environ 2 300 enfants et adolescents sont atteints d'un cancer en France. Plus de 80 % sont guéris en vie cinq ans après leur diagnostic, grâce aux progrès de la médecine. Mais les cancers restent la première cause de décès par maladie chez les enfants de plus d'un an et environ deux tiers des enfants guéris souffrent ou souffriront de séquelles liées à la maladie ou aux traitements.

Notre ambition doit donc être double : sauver davantage d'enfants et leur permettre de vivre pleinement après la maladie.

C'est le sens de mon engagement parlementaire. Membre de la délégation aux droits des enfants, j'ai fait de leur protection une priorité, en agissant contre le harcèlement, la précarité, l'incertitude et les cancers pédiatriques par des textes, des commissions d'enquêtes et des amendements.

Après une proposition de résolution déposée en 2023 pour faire du cancer de l'enfant une Grande cause nationale, j'ai déposé en juillet 2026 une proposition de loi

pour mieux lutter contre les cancers pédiatriques et soutenir les familles.

Face au cancer, la réponse ne peut être uniquement médicale. Les parents doivent disposer d'une information complète sur les traitements, y compris les possibilités existant en Europe.

Ma proposition prévoit également d'intégrer dans le Code de la santé publique un volet spécifiquement consacré aux cancers pédiatriques afin de soutenir une recherche dédiée et de faciliter l'accès aux innovations et aux essais cliniques.

Elle prévoit également, lorsque cela est pertinent et sécurisé, de faciliter l'accès de patients disponibles dans d'autres États membres de l'Union européenne.

Car les cancers de l'enfant ne sont pas ceux de l'adulte. Ils guérissent pas toujours être définitivement éradiqués. Troubles hormonaux, cardiaques, rénaux ou auditifs, difficultés cognitives ou psychologiques, infertilité peuvent accompagner certains enfants toute leur vie.

Pour les familles confrontées au décès de leur enfant, aucune mesure ne pourra réparer l'irréparable. Non, être prévenu, même le matin d'une demi-part de football jusqu'au 21 décembre de l'année où l'enfant aurait atteint vingt et un ans, un geste de solidarité nationale face aux conséquences durables de ce deuil.

Je décline cette proposition en amendements lors de l'examen du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2027. Déposer un texte ne suffit pas, il faut le faire passer.

« Septembre en Or » doit être un point de départ et non un aboutissement car notre mobilisateur ne peut être saisonnier. Un enfant ne tombe pas malade uniquement en septembre et les séquelles ne disparaissent pas lorsque les affiches sont retirées.

Nous devons poursuivre la recherche, accélérer l'accès aux innovations, mieux accompagner les familles et améliorer la prise en charge des séquelles.

Chaque enfant, quel que soit son cancer, son lieu de résidence ou la situation de sa famille, doit pouvoir accéder aux meilleurs soins et à toutes les chances de guérison.

C'est une question de santé publique, de justice et surtout de protection de l'enfance.

En ce mois de « Septembre en Or », je réaffirme donc mon engagement : donner aux chercheurs et aux soignants les moyens d'aller plus loin, garantir aux familles leurs droits et les informations auxquelles elles peuvent, légitimement, prétendre, et faire en sorte que la République ne renonce jamais à donner à chaque enfant toutes ses chances.

Les propos, interventions et communications sont publiés dans la Tribune Libre en respectant leur sens.

Actualité : tribunes

Je vous invite à prendre connaissance de ma tribune intitulée "Septembre en Or ne doit pas être qu'un symbole" parue le 20 septembre 2026 dans Nice Matin en cliquant sur le document ci-après : tribune Septembre en Or.Nice Matin.20.09.26

Lire l'article



Députée des Alpes-Maritimes
Cannes, Mandelieu-La-Napoule, Vallauris, Théoule sur Mer



Vous recevez ce message électronique de la part de Madame la Députée Alexandra Martin car vous êtes enregistré dans un fichier de prospection et que vous avez donné votre accord pour être contacté par Madame la Députée Alexandra Martin. Vous pouvez exercer votre droit d'opposition à recevoir nos communications en cliquant sur "Se désabonner".

[Se désabonner](#) | [Gérer votre abonnement](#)

57 Rue Félix Faure
06400 CANNES

MailPoet